



Décembre 2024

Les procès-verbaux des réunions du C.S.E ne peuvent être diffusés qu'après leur adoption, lors du C.S.E suivant, soit environ un mois après la tenue de la réunion.

À l'UNSA, nous avons jugé essentiel de partager les informations le plus rapidement possible. Dans ce document, vous trouverez une synthèse des points que nous avons considérés comme cruciaux.

Sujets abordés

• Bilan d'activité à novembre 2024 et perspectives d'atterrissage financier:

À fin novembre, les indicateurs d'activité de l'établissement (hors dialyse) affichent une nette progression par rapport à 2023 et aux objectifs de 2024, bien que des disparités subsistent selon les pôles.

Secteur d'activité	Par rapport à l'activité 2023	Par rapport aux objectifs d'activité 2024
Chirurgie :	+4,10%	-0,80%
Médecine :	+11%:	+6,30%
Pole Médico technique :	+37,60%	+23,00%
Urgences Soins Critiques	+ 29,60%	+ 20,70%
Obstétrique:	+2,40%	+5,70%
Total Etablissement:	+10,50%	+6,40%

Perspective budgétaire :

Malgré des efforts de maîtrise des dépenses, le déficit prévisionnel 2024 est estimé à -800 k€, en légère amélioration par rapport aux -964 k€ initialement prévus dans l'EPRD (État Prévisionnel des Recettes et des Dépenses).

L'année 2023 avait permis à l'établissement d'être bénéficiaire (+175 k€). En 2024, la progression des recettes, majoritairement portée par l'ambulatoire, ne suffit pas à compenser l'absence de financements exceptionnels octroyés en 2023.

Au regard des perspectives, il n'est pas prévu de versement d'une prime exceptionnelle comme cela avait été fait en 2023.

Les Brèves du CSE sont disponibles sur la GED





Sujets abordés

• Remise des médailles du travail:

Le 14 janvier 2025, les vœux du personnel se tiendront dans les salles de réunion du RDC entre 11h45 et 14h30 .

Ce moment sera l'occasion de remettre la médaille d'honneur du travail.

Celle-ci comprend 4 échelons. Ils dépendent de l'ancienneté des services effectués et permettent l'octroi d'une somme d'argent versée par le CSE et l'employeur pour les salariés justifiant d'au moins de 10 ans d'ancienneté à l'Hôpital:

Secteur d'activité	Part Employeur	Part CSE
Médaille d'argent : 20 ans	170 €	170 €
Médaille de vermeil : 30 ans	250 €	250 €
Médaille d'or : 35 ans	330 €	400 €
Grande médaille d'or : 40 ans	420 €	500 €

• Renouvellement des contrats Frais de santé et Prévoyance

Le renouvellement des contrats Frais de santé et Prévoyance pour l'année 2025 soulève des enjeux importants.

Contexte:

- Contexte national:
 - Augmentation des coûts** : Les remboursements des frais de santé augmentent de manière significative, exerçant une pression supplémentaire sur les régimes complémentaires.
 - Désengagement de la Sécurité Sociale** : La prise en charge par la Sécurité Sociale diminue, transférant une partie croissante des coûts sur les assureurs et les adhérents.
- Contexte local:
 - Au niveau de l'établissement, l'équilibre financier des régimes reste délicat. Bien qu'une amélioration ait été constatée, le déficit persiste, nécessitant des ajustements pour garantir la pérennité des prestations.

Offre 2025:

- Santé : La hausse des taux de cotisation est limitée à +3% pour tous les régimes.
- Prévoyance : Les taux de cotisation actuels seront maintenus en 2025, sans augmentation.



Sujets abordés

• **Réflexions en cours sur l'organisation du PCSI et des services techniques:**

L'organisation du PCSI (Poste Central de Sécurité Incendie) et des services techniques est actuellement au cœur d'une réflexion menée par la Direction. Cette démarche vise à aligner l'établissement avec les exigences réglementaires tout en intégrant les impacts du Contrat de Performance Énergétique (CPEE).

POINT D'ÉTAPE:

Exigences réglementaires et constat des non-conformités:

• **Continuité et sécurité électrique**

- La réglementation impose la présence d'un technicien électricien qualifié pendant les horaires d'accueil du public.
- Organisation actuelle : Deux astreintes multi-techniques assurent cette fonction, mais avec un délai de 45 minutes pour une intervention nocturne.

Ce schéma entraîne des non-conformités la nuit, lorsque les électriciens ne sont pas sur place.

• **Sécurité incendie**

- Le service doit inclure un chef SSIAP 3, un chef d'équipe SSIAP 2, et des agents SSIAP 1, mais des lacunes sont constatées.

De jour, l'absence d'un agent SSIAP 1 compromet la conformité.

- Les agents actuels doivent également intervenir sur des missions annexes, complexifiant leur rôle.

Changements induits par le CPEE:

Le CPEE intègre la maintenance curative et préventive de la CVC et modifie l'organisation en réduisant l'effectif interne. Les urgences techniques seront gérées par le prestataire sous 30 minutes. Ce contrat nécessite une refonte des modes de fonctionnement, notamment pour préserver les ressources internes tout en répondant aux nouvelles obligations.

Propositions de nouvelle organisation:

- **Services techniques:** Organisation future : 8 ETP au lieu de 11 aujourd'hui avec des compétences complémentaires :

Electricien-
maintenance
lits/brancards
SSIAP 1

Electricien-
serrurerie
SSIAP 1

Peintre
serrurerie

Multi-technique
plomberie
désenfumage
contrôle
prestations

Menuisier
serrurerie

Plombier- CVC
Désenfumage
- lave bassins

Organisation du travail en 12h

Electricien-
sols minces
SSIAP 1

Electricien-
courants
faibles
SSIAP 1

L'organisation du travail en 12h permet de garantir la présence quotidienne d'un électricien de 7h à 19h. La compétence SSIAP 1 des électriciens permet alors de répondre aux exigences réglementaires de la sécurité incendie

UNSA Saint Joseph Saint Luc

8897

unsa.saintjosephsaintluc@gmail.com

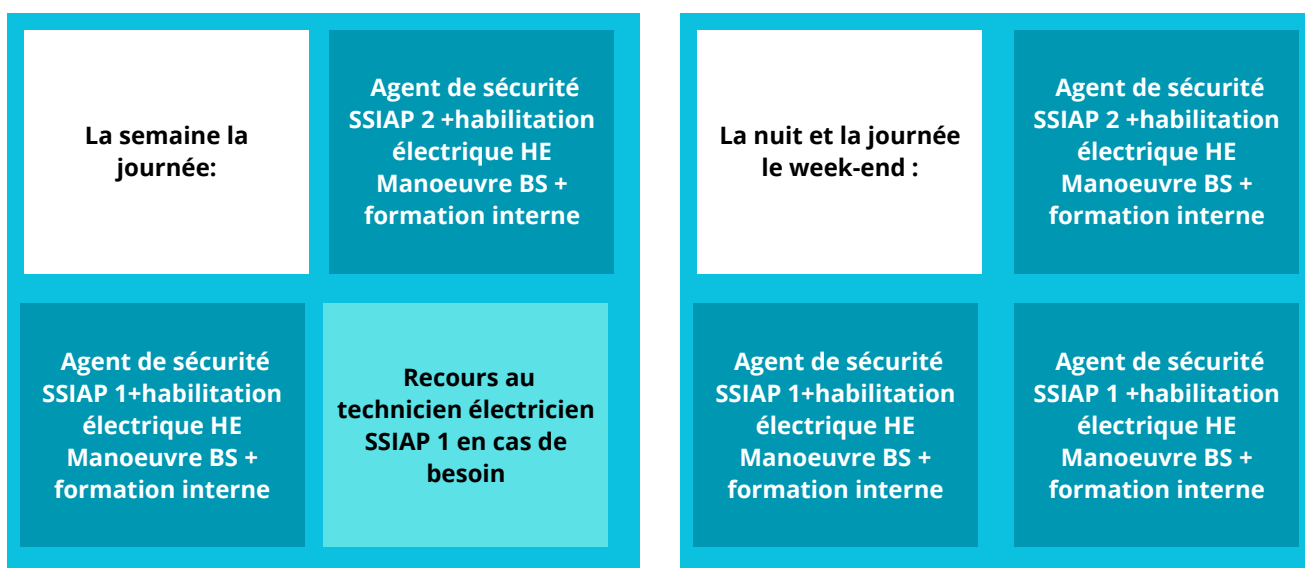


Sujets abordés

- **Réflexions en cours sur l'organisation du PCSI et des services techniques (suite):**

Propositions de nouvelle organisation:

- **Sécurité incendie::** Organisation future : 15 ETP:



Cette organisation permet de répondre aux exigences de sécurité imposées par la réglementation. **Cependant, le changement d'organisation a des impacts importants sur les salariés :**

- **Mise en place du travail en 12h**
- **Impact sur la rémunération dû à la suppression des astreintes**

La mise en place des habilitations électrique pour l'équipe de sécurité incendie demande une définition précise des limites d'intervention dans ce secteur.

Des points doivent être travaillés également du fait missions annexes du services sécurité incendie (Soutien de la prestation sûreté au SAU, Accueil téléphonique la nuit et le week-end, Gestion des parkings, Gestion de l'attribution des vestiaires et des badges...)

Cette réflexion sur l'organisation du PCSI et des services techniques représente une étape cruciale vers une meilleure conformité réglementaire et une efficacité accrue. Toutefois, les impacts humains et organisationnels nécessitent une attention particulière pour que ce projet soit réalisable.

Il s'agit d'un point d'étape, le processus reste en cours, avec des ajustements attendus pour répondre aux enjeux identifiés.



Sujets abordés

• **Planning en 12h pour les ASD du service de dialyse**

L'augmentation de l'activité du service d'hémodialyse s'accompagne d'une évolution des effectifs du personnel paramédical. Les aides-soignants voient leur nombre d'Équivalents Temps Plein augmenter de 4.75 à 7.2. Cette augmentation d'activité est prévue en mars 2025. L'objectif de la modification des planning est d'avoir 3 aides-soignants présents du lundi au samedi, au lieu de 2 par jour auparavant.

Ce planning a été présenté pour consultation au C.S.E

• **Service Archives, Reprographie, Courrier :**

L'année 2024 a marqué un tournant pour le service Archives, Reprographie, Courrier, avec la mise en place de plusieurs transformations importantes :

- Rattachement à la Direction Qualité
- Recrutements :
 - Un manager de proximité a été recruté pour améliorer la coordination.
 - Un CDD a été engagé pour étoffer l'équipe.
 - Un nouveau poste pour la gestion des demandes de dossiers médicaux.
- Déménagement du service

En raison du retard du projet de la plateforme logistique, des réflexions ont été engagées concernant l'avenir du local d'archives existant.

Les conditions actuelles du local ne sont pas satisfaisantes :

- Humidité, infiltrations, conditions dégradées qui entraînent:
 - Détérioration des dossiers.
 - Impact négatif sur les conditions de travail des collaborateurs.

Face aux contraintes financières, la solution retenue consiste à maintenir le local actuel tout en y apportant des améliorations :

- **Diagnostics techniques** : Analyse de l'humidité et du renouvellement de l'air.
- **Travaux de ventilation** : Collaboration avec le propriétaire pour la mise en œuvre des solutions.
- **Maintenance du matériel** : Entretien du matériel de stockage existant pour garantir sa pérennité.

Cette approche présente plusieurs avantages, notamment la proximité avec l'hôpital, facilitant l'accès aux dossiers et renforçant ainsi la gestion interne. Toutefois, elle ne répond pas entièrement aux besoins en matière d'archivage, et l'hôpital est contraint de maintenir des contrats de stockage externe. De plus, les travaux envisagés ne constituent pas une remise à neuf complète et ne résoudront pas le problème persistant d'infiltration et d'humidité. Il s'agit d'une situation temporaire et un déménagement sera à prévoir dans quelques années.



Sujets abordés

Lors de chaque CSE, nous avons la possibilité de poser vos questions et porter vos réclamations.

N'hésitez pas à nous contacter pour que vos préoccupations soient portées à l'ODJ du C.S.E !



*L'UNSA éous
souhaite de belles
fêtes de fin d'année*

Date des prochains CSE

- Le 21 Janvier 2025
- Le 18 Février 2025
- Le 18 Mars 2025

UNSA Saint Joseph Saint Luc

Tel: 8897 mail: unsa.saintjosephsaintluc@gmail.com

Vos Représentants:

Madjouba Sbahi - Olfa Diaf- Laurence Vinoy- Alain Miserey- Jérôme Depaix